

**Avis de concours de recrutement**  
**de huit professeurs agrégés (08 postes)**  
**Session du 23/12/2024**

La Faculté de Médecine et de Pharmacie d'Oujda organise un concours pour le recrutement de huit (08) professeurs Agrégés (session: 23/12/2024) dans les disciplines et pour les besoins suivants :

**CANDIDATS CIVILS**  
**SCIENCES FONDAMENTALES**

**Spécialités Biologiques**

* Anatomie-pathologique	01 Poste
* Hématologie	01 Poste
* Chimie-Biochimie	01 Poste

**SCIENCES CLINIQUES**

**Spécialités de Médecine et des Spécialités Médicales**

* Médecine communautaire	01 Poste
* Oncologie médicale	01 Poste

**Spécialités d'anatomie et des spécialités chirurgicales**

* Chirurgie générale	01 Poste
* Traumatologie-Orthopédie	01 Poste
* Chirurgie cardio-vasculaire	01 Poste

**● Conditions de Participation**

Les Professeurs Agrégés sont recrutés par voie de concours d'agrégation ouvert aux candidats remplissant l'une des conditions suivantes :

**1- être professeur Assistant justifiant**

- a) – soit de trois années d'exercice effectif au moins en cette qualité dans la spécialité objet du concours pour ceux qui ont effectué la totalité de leur résidanat ;
- b) – Soit être issu du cadre des maîtres assistants comptant quatre années d'exercice effectif au moins en cette qualité dans la spécialité objet du concours ;
- c) – Soit de trois années d'exercice effectif au moins en cette qualité dans la spécialité objet du concours pour ceux qui sont issu de la spécialisation sur concours des hôpitaux étrangers des armées .



**2- être médecin, pharmacien ou médecin Dentiste civil ou militaire.**

-Ayant assuré à l'étranger, dans les mêmes conditions que les ressortissants du pays d'accueil et à temps pleins, des fonctions hospitalo-universitaire au moins équivalentes à celle de professeurs assistants dans l'une des conditions suivantes :

- a) Soit pendant une durée de quatre années au moins ;

- b) Soit pendant une période de deux ans au moins en qualité de chef de clinique dans un centre hospitalier et universitaire, complétée, au Maroc dans un centre hospitalier siège de la faculté de Médecine et de pharmacie ou de Médecine Dentaire à concurrence de la période exigée au Paragraphe a et b ci-dessus.

Les candidats des spécialités non cliniques ne peuvent en aucun cas, se présenter au concours d'agrégation dans une spécialité clinique.

**II- DEMANDE DE CANDIDATURE**

Les candidats au concours d'agrégation doivent adresser leur demande d'inscription établie sur papier libre, au Doyen de la Faculté de Médecine et de Pharmacie d'Oujda, **avant le 23/11/2024**.

**•Dossier de candidature :**

1- Une demande manuscrite de candidature indiquant le Nom, Prénom et Adresse du candidat et la spécialité pour laquelle il désire concourir.

A cette demande seront joints :

a) un relevé de ses titres et travaux scientifiques

b) un état des fonctions hospitalo-universitaire qu'il a assurées.

Les documents a) et b) ci dessus doivent être :

- soit certifiés exacts par le Doyen de la Faculté de Médecine et de Pharmacie les ayant délivrés ;
- soit certifiés conforme aux originaux correspondants par les autorités compétentes pour les candidats marocains justifiant de diplôme et titres étranger. Dans ce cas la faculté concernée a le droit de réclamer les originaux des titres précités.
- Attestation confirmant que le candidat a accompli :
  - Soit 4 ans d'exercice au moins en tant que maître assistant
  - Soit 3 ans au moins en tant que professeur assistant
- Un extrait d'acte de naissance récent.
- Une photocopie de la carte d'identité nationale certifiée conforme.
- Tout les documents officiels permettant d'apprécier les titres et services du candidat, de même que les attestations concernant les activités pédagogiques.
- Une épreuve de titres et travaux en 8 exemplaires, avec justification des publications, communications et validations des productions audiovisuelles.

Les candidats remplissant les conditions doivent déposer leurs dossiers complets **à la Faculté de Médecine et de Pharmacie d'Oujda ( Service des Affaires Administratives), avant le 23/11/2024**.

